



Référentiel de certification périodique Pour les médecins spécialistes du CNP de Néphrologie

INTRODUCTION

LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION PÉRIODIQUE EN BREF.

L'obligation de certification périodique est effective depuis le 1^{er} janvier 2023 et concerne tous les médecins. Elle est inscrite dans la Loi « Ma santé 2022 » et a été officialisée par l'ordonnance du 19 juillet 2021. Celle-ci précise que la certification périodique des professionnels de santé est une procédure « *indépendante de tout lien d'intérêt permettant, à échéances régulières au cours de la vie professionnelle, de garantir le maintien des compétences, la qualité des pratiques professionnelles, l'actualisation et le niveau des connaissances* ».

Le cycle de la certification périodique est défini sur une période de 6 ans pour les médecins diplômés après le 1^{er} janvier 2023 ; pour les médecins déjà diplômés à cette même date, la première période est de 9 ans.

La certification périodique est une évolution des dispositifs antérieurs (formation continue, analyse des pratiques, gestion des risques, développement professionnel continu) et reprend les éléments définis antérieurement dans les parcours des CNP pour le développement professionnel continu. Mais elle ajoute aux 2 axes fondateurs de ces parcours - amélioration des connaissances et des compétences et analyse des pratiques professionnelles et gestion des risques -, 2 nouveaux blocs : amélioration de la relation avec les patients et meilleure prise en compte de sa santé personnelle.

L'enjeu sociétal de la certification périodique des professionnels de santé est à l'évidence qualitatif : améliorer la qualité des pratiques professionnelles, la qualité des soins et donc la santé de la population. L'enjeu personnel est une valorisation au fil de l'eau et, de façon la plus simple possible, de toutes les actions que nous réalisons déjà dans divers contextes pour qu'elles s'intègrent simplement dans ce nouveau dispositif.

Le CNP de néphrologie a œuvré pour la mise en place de dispositif en coordination avec la FSM et assurera l'information des spécialistes et la promotion du dispositif pour permettre une montée en charge de la certification dans les toutes prochaines années, en particulier auprès des plus jeunes médecins, les premiers concernés. Le CNP de néphrologie assurera aussi l'accompagnement des professionnels qui le souhaitent pour accomplir leur parcours de certification et participer, avec la commission professionnelle des médecins du Conseil National de Certification Périodique (CNCP), à une évaluation de l'impact du dispositif de certification sur la qualité des soins.

LES QUATRE BLOCS, PILIERS DU RÉFÉRENTIEL.

Ainsi, les actions du référentiel sont réparties en 4 blocs :

Bloc 1 : « actualiser les connaissances et les compétences »

- Actualiser les connaissances fondant les pratiques et assurer qu'elles soient conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire.
- Assurer les compétences nécessaires à l'exercice (évolution professionnelle notamment : spécialité, expertise, pratiques avancées, spécificités d'exercice...) pour les rendre conformes et adaptées à la pratique et à l'offre de soins sur un territoire.

Bloc 2 : « renforcer la qualité des pratiques professionnelles et des soins »

- Garantir des pratiques conformes au regard des recommandations de bonne pratique, des référentiels qualité, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie.
- Garantir l'amélioration des pratiques sur la qualité et sécurité des soins. Les actions d'amélioration de la qualité des pratiques peuvent aussi concourir à l'élaboration ou l'actualisation de procédures/protocoles.

Bloc 3 : « améliorer la relation avec les patients »

- Assurer une relation de qualité au regard des recommandations de bonne pratique, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des droits des patients.
- Actualiser la connaissance des droits du patient, des obligations déontologiques fondant les pratiques.
- Assurer une relation de qualité avec l'entourage et/ou de collaboration avec les aidants dans le respect des droits du patient.
- Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation (niveau d'information des patients, éducation thérapeutique, pair-aidance, impact des nouveaux outils numériques et nouvelles formes de prise en charge numérique...).
- Rendre le patient co-acteur de sa santé (décision médicale partagée).

Bloc 4 : « mieux prendre en compte sa santé personnelle »

- Donner, à chaque professionnel, les moyens de préserver sa santé lui permettant d'exercer une activité de qualité.
- Rendre chaque professionnel acteur attentif à son état de santé.
- Promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé.
- Prévenir les altérations de l'état de santé psychique et somatique.
- Conserver les aptitudes professionnelles.

GÉNÉRALITÉS.

- sur un cycle de certification chaque médecin devra avoir validé au moins 30 points pour le bloc 1 et deux actions pour les blocs 2, 3 et 4.
- au sein des blocs 2,3 et 4, les actions choisies devront être différentes. Sur un cycle de 6 ans, dans ces 3 blocs, il ne sera pas possible de faire 2 fois la même action.
- un médecin peut solliciter le CNP pour la validation d'une action qui n'est pas listée dans le référentiel (action « hors liste »). La décision de reconnaissance par le CNP peut intervenir avant ou après la réalisation de l'action.
- une fois validée par la FSM, un questionnaire d'autoévaluation de ses besoins de formation sera mis à la disposition des médecins de la spécialité.

MÉTHODE D'ÉLABORATION.

Les actions figurant dans le référentiel de certification du CNP de Néphrologie ont été définies par un comité scientifique (CS) issu du conseil d'administration. Pour ce travail, le CS a pris en compte le référentiel de formation initiale pour que les néphrologues puissent **définir leur parcours de certification au plus près de leur pratique réelle**. Le référentiel a ensuite été validé par le bureau du CNP.

Le CNP a élaboré ce référentiel en respectant les règles de qualité scientifique, de validité méthodologique d'indépendance vis-à-vis de toute entreprise à but lucratif intervenant dans le monde de la santé. Conformément au guide méthodologique validé par le Collège de la Haute Autorité de Santé le 13 juillet 2022 et au décret n° 2024-258 du 22 mars 2024 relatif à la certification périodique, les actions inscrites dans le référentiel doivent : soit être **conforme à une fiche méthode de la HAS**, soit répondre à **des critères de labellisation des actions par le CNP** suivant les critères d'éligibilité proposés par la FSM. Ces critères sont les suivants :

- validation par un comité scientifique au sein du CNP
- action adaptée à la pratique d'un médecin de la spécialité
- action en adéquation avec une fiche-méthode HAS de référence, lorsqu'elle existe
- identification des objectifs scientifiques et pédagogiques, du contenu et des modalités de réalisation
- qualification et les compétences des concepteurs, formateurs et modérateurs mettant en œuvre les actions
- adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux actions figurant dans le référentiel
- absence de lien financier direct avec les entreprises commercialisant des produits ou services de santé à visée préventive ou thérapeutique pouvant donner lieu à prescription ou conseil auprès du patient
- déclaration publique d'intérêts des membres du comité scientifique, d'organisation et concepteurs, formateurs et modérateurs
- évaluation des actions prenant en compte les appréciations (positives ou négatives) des parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques)

Malgré tous les efforts de recensement des actions susceptibles d'intéresser les néphrologues pour leur parcours de certification, il est possible que certaines actions pertinentes aient échappé à notre attention. Il est apparu important d'ouvrir une possibilité pour le néphrologue de proposer une action ne figurant pas dans la liste du référentiel. Le comité scientifique pour la certification périodique du CNP de Néphrologie devra évaluer a priori ou a posteriori ces **actions « hors liste »**, à l'aide d'une fiche d'évaluation en cours d'évaluation, afin de permettre leur validation. Ces actions « hors liste », une fois validées, pourront ensuite être intégrées dans les actualisations du référentiel.

Un questionnaire d'autoévaluation des besoins de formation est en cours de préparation. Il sera mis à la disposition des néphrologues par le CNP de néphrologie. Le but est de les inciter à réfléchir sur leurs pratiques et à identifier les besoins de maintien ou de mise à niveau de ses connaissances et compétences dans les quatre domaines du parcours de certification et donc à choisir dans le référentiel les actions les plus pertinentes pour atteindre cet objectif qualitatif.

CRITÈRES DE VALIDATION. TÉLÉSERVICE « MaCertifProSanté ».

Pour le bloc 1 : « actualiser les connaissances et les compétences », le néphrologue devra valider des formations pour un total de 30 points. Dans chacun des 3 autres blocs de la certification périodique, **le néphrologue devra valider 2 actions**, définies pour chacune dans les attendus du CNP figurant dans le tableau du référentiel sur la période d'un cycle de certification.

Outre les **attendus du CNP et critères d'éligibilité pour chaque type d'action**, le tableau du référentiel du CNP de Néphrologie mentionne également les **éléments de preuve qui seront à fournir pour la validation** d'une action.

Les actions validées par le néphrologue seront intégrées dans l'espace personnel du *téléservice « MaCertifProSanté »*, piloté par l'Agence du numérique en santé. Le flux sera le plus automatisé possible pour éviter toute saisie inutile de données par le médecin et pour faciliter le suivi et l'accompagnement par le CNP.

La validation finale d'un cycle de certification sera assurée par l'Ordre des Médecins : cette validation ouvrira *de facto* le cycle suivant.

Le suivi du référentiel sera assuré par le comité scientifique de la certification périodique du CNP de néphrologie avec intégration ou suppression d'actions en fonction des évolutions scientifiques ou technologiques de la spécialité, des évolutions pédagogiques ou méthodologiques.

Bloc 1. Actualiser les connaissances et les compétences

Actions		Attendus pour la validation du bloc 1 : 30 points Au moins 10 points et au plus 20 points issus de la ligne 1 ou 2 ou 3 ou 4	Eléments de preuve
1	Action de formation à caractère scientifique ou professionnel proposée par : - des organismes agréés QUALIOPI - des organismes agréés selon le code du travail - des organismes ODPC, listées sur la base de l'ANDPC (apfcn.fr ; https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc)	Participant/Auditeur à l'intégralité d'une action de formation 10 points	Attestation de participation
2	Action de formation à caractère scientifique ou professionnel proposée par : - des organismes agréés QUALIOPI - des organismes agréés selon le code du travail - des organismes ODPC, listées sur la base de l'ANDPC	Orateur/Formateur Comité scientifique 10 points	Attestation de participation
3	Congrès (annexe 1) - Congrès francophones dispensés par des organismes de formation labellisés QUALIOPI ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail) - Congrès francophones, européens et internationaux validés par le CNP	Participant/Auditeur 10 points	Attestation de participation
4	Congrès (annexe 1) - Congrès francophones dispensées par des organismes de formation labellisés QUALIOPI ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail) - Congrès francophones, européens et internationaux validés par le CNP	Orateur/Formateur Comité scientifique 10 points	Attestation de participation
5	Formation régionale de la spécialité validée par le comité scientifique de certification du CNP	Participant/Auditeur 5 points	Attestation de participation
6	Formation régionale de la spécialité validée par le comité scientifique de certification du CNP	Orateur/Comité scientifique 5 points	Attestation de participation
7	Webinaires académiques (sociétés savantes)	Participant / Auditeur 2 points par webinaire	Attestation de participation
8	Webinaires académiques (sociétés savantes)	Orateur / Comité scientifique 2 points par webinaire	Attestation de participation
9	Diplômes universitaires ou autres (DIU, Master...) (annexe 2)	15 points	Diplôme

10	Activités d'enseignement universitaire en formation initiale ou continue (médicale, paramédicale, IPA, facultés de pharmacie)	10 points (minimum de 10h sur une année universitaire)	Programme des cours Attestation de la faculté
11	Activités de recherche	Investigateur / co-investigateur dans une étude clinique déclarée 15 points	Attestation de mise en place de l'étude avec inclusion d'au moins 1 patient
12	Travaux d'expertise se déroulant dans un cadre de traçabilité, de rigueur et d'indépendance (sociétés savantes, CNP, universités et instituts de formation des professionnels de santé, CHU, instituts de recherche, HAS, ANSM, autres agences intervenant dans le domaine de la santé, agences européennes)	10 points pour une expertise	Attestation
13	Publications dans des revues référencées à comité de lecture indépendant	10 points pour une publication	1 ^{er} , 2 ^e , avant dernier, dernier auteur
14	Communications orales ou affichées	5 points pour une communication	Attestation / Programme
15	Participation au comité éditorial de revues scientifiques	10 points	Attestation du comité éditorial
16	Participation à des séances de bibliographie selon méthode HAS (annexe 3)	2 points par séance de bibliographie	Documents de traçabilité HAS
17	Action « hors liste »	Conforme à une fiche méthodologique HAS ou aux critères d'éligibilité de la FDM. Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (fiche d'évaluation en cours de validation)	Attestation de validation transmise par le CNP

Bloc 2. Renforcer la qualité des pratiques et des soins

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Eléments de preuve
1	Actions d'analyse de pratiques et de gestion des risques ou programmes intégrés - Organisées par des organismes de formation labellisées QUALIOPI ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation - Organisées par l'ODPC de néphrologie (APFC^N : Association pour la Pédagogie et la Formation continue en Néphrologie) dans le cadre du parcours préconisé par le CNP	1 tous les 6 ans	Attestation de participation
2	Participation régulière au registre de pratiques REIN (Réseau Epidémiologie et Information en Néphrologie) de l'ABM (Agence de la Biomédecine) dans l'optique d'une amélioration des pratiques sur la qualité et sécurité des soins - Analyse des données - Publication des données - Responsable du recueil d'informations au sein de sa structure	Participation pendant les 6 ans du cycle Méthode HAS	Attestation de participation
3	Registre de pratiques, observatoire, base de données : élaboration d'un registre ou participation régulière à un registre par inclusion de patients : Registres Amylose, Microangiopathie thrombotique (MAT), Maladies Rénales Héréditaires de l'Adulte et de l'Enfant (MARHEA), Filière Santé Maladies Rares (OSCAR) (liste non exhaustive)	Participation pendant les 6 ans du cycle Inclusion d'au moins 3 patients	Attestation du coordonnateur du registre
4	Action d'amélioration des pratiques (missions d'expertise, participation à des recommandations au sein de groupes de travail dont Programme National Diagnostic et Soins (PNDS) organisées par les professions (CNP, Ordres, Syndicats), le ministère ou des agences de Santé	1 par cycle	Attestation de participation
5	Actions d'amélioration des pratiques et des parcours de soins, organisées au sein des établissements de santé (Revue de Morbi-Mortalité (RMM), Réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP), Comité de Retour d'Expérience (CREX), patient traceur, parcours traceur, audit clinique, revue de pertinence des soins, méthode de résolution de problème, organisation de parcours, etc.)	6 sur 6 ans Méthode HAS	Attestation de l'établissement de santé

6	Revue de dossiers et analyse de cas réalisé dans le cadre réglementaire d'un établissement hospitalier public ou privé - Réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) - Staffs d'une équipe médico-soignante, groupes d'analyse de pratiques avec analyse de cas cliniques et approche réflexive en vue d'une amélioration des pratiques - Vignettes cliniques	1 par trimestre Méthode HAS	Attestation signée du chef de service
7	Gestion des risques en équipe dans une démarche d'identification, d'analyse et de correction des événements indésirables liés aux soins (EIAS) : - Organiser la démarche de gestion des risques en équipe - Analyser en équipe les risques identifiés dans les pratiques professionnelles : groupe d'analyse des pratiques - Toute activité de déclaration et gestion d'événements porteurs de risque, d'évènement indésirable lié au soin de l'institution	Méthode HAS	Attestation du service
8	Participation aux missions transversales de l'établissement : - Participation au Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales CLIN - Participation à la Commission Médicale de l'Etablissement (en tant que membre élu ou en tant que membre de droit) - Participation à la Cellule Qualité et Sécurité des Soins de l'établissement CQSS - Participation à un groupe de travail institutionnel (type Comité développement durable, Comité qualité de vie au travail, Comité de Lutte contre la Douleur CLUD, CLAN, Comité d'éthique, Commission des usagers, CSTH, COMEDIMS ...) - Formations au management des équipes	1 par cycle Pendant 3 ans minimum	Attestation de l'établissement de santé
9	Rédaction d'un protocole médical d'établissement validé par CME	2 par cycle	Attestation de l'établissement de santé
10	Référent territorial de télé-expertise en Néphrologie	20 avis par an	Attestation du service
11	Référent d'une consultation délocalisée	1 consultation par trimestre	Attestation de l'hôpital
12	Travaux d'expertise se déroulant dans un cadre de traçabilité, de rigueur et d'indépendance (sociétés savantes, CNP, universités et instituts de formation des professionnels de santé, CHU, instituts de recherche, HAS, ANSM, ministère, autres agences intervenant dans le domaine de la santé, agences européennes)	1 par cycle	Attestation

13	Activité d'encadrement dans la cadre de la Maitrise de stage universitaire ou tutorat - Encadrement travaux internes (thèse en médecine) : directeur de thèse XI. Encadrement pratique des internes : Responsable de stage de formation initiale en néphrologie (interne DES) XII. Encadrement pratique des externes (tuteur) : XIII. Encadrement IPA en formation : directeur de mémoire	1 thèse par cycle 2 par semestre 4 stages par an 1 mémoire par cycle	Attestation
14	Révision de publications dans revues indexées Pubmed	Minimum 3 papiers révisés en 6 ans	Attestations par éditeur
15	Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins - Participation active à la certification de son établissement - Réfèrent du parcours MRC pour la structure - Réfèrent parcours greffe donneur vivant - Participation active à la prise en charge des patients en dialyse au domicile (DP, HD) avec au moins 5 patients	Pendant les 6 ans du cycle	Attestation par le chef de service
16	Actions d'amélioration des pratiques de type missions d'expertise ou participation à des recommandations Organisateur professionnel ou institutionnel (sociétés savantes, CNP, syndicats, universités et instituts de formation des professionnels de santé, CHU, instituts de recherche, HAS, ANSM, Ordre, autres agences intervenant dans le domaine de la santé, agences européennes)	1 par cycle	Attestation par organisateur
17	Action d'amélioration des pratiques du service : mise en place et participation active à une démarche « dialyse verte »	Participation pendant les 6 ans du cycle	Attestation du service
18	Action d'amélioration des pratiques du service : mise en place et participation active à un groupe multidisciplinaire « Adaptation raisonnée des thérapeutiques »	Participation pendant les 6 ans du cycle	Attestation du service
19	Participation à des instances de sociétés savantes, clubs, organismes agréés, CNP, association régionale (conseil d'administration, bureau, commissions)	Participation pendant 3 ans du cycle	Attestation de l'organisme
20	Exercice coordonné et protocolé d'une équipe pluri professionnelle de soins en ambulatoire (CPTS, MSP ...)	Participation pendant les 6 ans du cycle	
21	Réfèrent éducation thérapeutique de la structure : coordination ou participation régulière aux ateliers	Pendant les 6 ans du cycle	Attestation du chef de service
22	Actions d'amélioration des pratiques issues de simulation en santé : encadrement de formations des étudiants et praticiens	Participation à 2 sessions par an	Attestation de la structure de simulation
23	Participation à la conception et la mise en place de réseaux de soins	Pendant les 6 ans du cycle	Attestation du réseau
24	Participation active et argumentée à un réseau de vigilance Ex : surveillance des infections nosocomiales, de la pharmacovigilance, immunotoxicité	Pendant les 6 ans du cycle	Attestation du réseau

25	Centre de référence ou compétence : XIV. Évaluateur de centre XV. Coordonnateur ou responsable médical pour le centre	Pendant les 6 ans du cycle	Attestation du centre de référence
26	Action « hors liste »	Conforme à une fiche méthodologique HAS ou aux critères d'éligibilité de la FDM. Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (fiche d'évaluation en cours de validation)	Attestation de validation transmise par le CNP

Bloc 3. Améliorer la relation avec les patients

Objectif : Assurer une relation de qualité au regard des recommandations de bonne pratique, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des droits des patients

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
1.	Actions de formation sur le thème de la relation patient délivrées par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation : -1 FMC = deux actions relevant de deux des trois types suivants : de GDR, d'EPP ou intégrées sur la thématique : « relation patient » publiée par l'ANDPC - L'une de ces deux actions devant correspondre à une « orientation prioritaire » de DPC de néphrologie - Organisées par l'ODPC de néphrologie (APFCN) dans le cadre du parcours préconisé par le CNP	1 tous les 6 ans	Attestation de participation
2.	Actions de formation personnelle sur le thème de la relation patient : • Action de formation « relation patient » dispensées par des organismes de formation labellisés QUALIOPI ou figurant sur la liste des OF • Webinaire dédié patient, construit avec une association de patients • Webinaire sur la fin de vie • Formation d'établissement sur le thème de la relation patient, • Formation à l'éthique • Animation d'une réunion organisée par une association de patients. • Formations sur la relation patient : ex « Comment aborder la relation avec un candidat au don du rein ? » • Formation sur le thème du handicap permettant de mieux sensibiliser les professionnels dans la prise en charge des handicaps associés aux maladies chroniques (APA, réinsertion professionnelle)	Eligibilité de fait Démarche poursuivie pendant la période de 6 ans Validation de 2 actions de formation sur 6 ans Et/ou : Validation d'1 webinaire sur le thème de la relation patient par an	Attestation

	Acquisition de connaissances dans le domaine du numérique en santé et de ses usages en termes d'amélioration des pratiques et des parcours de soins, incluant la relation avec le patient, et développer une démarche de gestion des risques dans ce domaine		
3.	Formations diplômantes ou certifiantes sur le thème de la relation patient organisées par les universités (annexe 1)	Listes des formations validées par le CNP (DU, DIU, Master...)	Attestation
4.	Participation régulière à un registre de pratiques, observatoire, base de données de la spécialité (réfèrent registre REIN), intégrant des données patients (PROMS, PREMS) Registre de pratiques avec des données de qualité de vie, Questionnaires PROMs, PREMs (COMPARE, RENALOO, France REIN) - Évaluation de la qualité des soins perçue par les patients - Participation aux registres de pratiques intégrant un recueil de données patients	Démarche poursuivie pendant la période de 6 ans	Attestation de participation
5.	Action réalisée dans le cadre d'une association d'usagers du système de santé agréée (interventions lors de journées organisées par les associations de patients ; fonctions exercées dans une association ; actions de sensibilisation ; contribution active à l'élaboration de fiches d'information pour les patients en collaboration avec une association ; enquêtes de satisfaction) : Participation à une activité de veille bibliographique avec adaptation de l'information au grand public (abstract de vulgarisation scientifique et médicale, réunions ou campagnes d'information)	Eligibilité de fait Engagement pendant la période de 6 ans	Attestation de participation du président de l'association d'usagers

6.	Conception et participation à la mise en place de programmes associant des patients (éducation thérapeutique, patients experts) : • Mise en place d'outils visant à assurer une relation de qualité avec l'entourage et/ou de collaboration avec les aidants dans le respect des droits du patient • Faire connaître les droits des usagers de la santé : Actualiser la connaissance des droits du patient, des obligations déontologiques fondant les pratiques • Ouverture et mise à jour pérenne du dossier médical ou de l'espace personnel santé (« mon espace santé »). • Recueil du consentement éclairé - non-opposition des patients : Rendre le patient co-acteur de sa santé (décision médicale partagée) • Fiches d'information patient écrite • Conception et participation à la mise en place de programmes associant les patients : ex : participation dépistage de la MRC, webinaire information grand public, ETP avec patient ressource, patient expert, intégration patient partenaire, participation ... • Participation à une CPTS	Le CNP doit préciser les actions et attendus préconisés	Attestation de participation ou du chef de service
7.	Participation à un dispositif d'annonce : diagnostic d'une maladie rénale chronique, dommage associé aux soins, mauvaise nouvelle, maladie chronique : • Participation à un dispositif d'annonce : diagnostic d'une maladie grave, dommage associé aux soins, mauvaise nouvelle, maladie chronique, maladie génétique, maladie rare. • Membre de la commission des usagers	Le CNP doit préciser les actions et attendus préconisés	Attestation de participation Ou du chef de service
8.	Patients traceurs	Le CNP doit préciser les actions et attendus préconisés	Attestation de participation
9.	Acquérir une connaissance du numérique en santé et de ses usages en termes d'amélioration des pratiques et des parcours de soins, incluant la relation avec le patient, et développer une démarche de gestion des risques dans ce domaine : • Elaboration ou participation à des programmes de E-Santé • Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation (niveau d'information des patients, impact des nouveaux outils numériques et nouvelles formes de prise en charge numérique...)	Le CNP doit préciser les actions et attendus préconisés	Attestation de participation

10.	Faciliter le partage d'expériences interprofessionnelles et de bonnes pratiques pour améliorer la prise en charge notamment des patients vulnérables, et de la fin de vie, et lutter contre l'inégalité d'accès aux soins et les discriminations : • Animation d'un dépistage annuel de la MRC • Interventions lors de journées organisées par les associations de patients, actions de sensibilisation, contribution à l'élaboration de fiches d'information pour les patients, enquêtes de satisfaction • Participation à des campagnes de prévention des maladies rénales, actions d'information, de sensibilisation de la population concernant les pathologies rénales • Mise au point d'un programme APA • Construire un programme « Trt conservateur – ART en néphrologie » ⇔ relation patient • Mise en place d'outils permettant de mieux sensibiliser les professionnels dans la prise en charge des handicaps associés aux maladies chroniques (APA, réinsertion professionnelle) • Dialogue anatomoclinique entre membres de l'équipe médicale et pathologiste (pertinence des actes et interprétation contextuelle, téléexpertise) • Participation à la permanence des soins (astreintes/gardes)	Le CNP doit préciser les actions et attendus préconisés	Attestation de participation
11.	Actions de promotion de la santé environnementale et l'éco-responsabilité en développant les compétences dans le cadre de l'éco-soins : • Actions de promotion de la santé environnementale et l'éco-responsabilité en développant les compétences dans le cadre de la néphrologie verte	Préciser les actions et attendus préconisés par le CNP	Attestation de participation
12.	Action « hors liste »	Conforme à une fiche méthodologique HAS ou aux critères d'éligibilité de la FDM. Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (fiche d'évaluation en cours de validation)	Attestation de validation transmise par le CNP

Bloc 4 : Mieux prendre en compte sa santé personnelle

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
1	Formation diplômante/certifiante/continue/action de FMC sur : - Prendre soins des soignants (DIU "Soigner les Soignants". Université de Toulouse III et Université de Paris http://diu-soignerlessoignants.fr) - Prévention des violences sexistes et sexuelles - Prévention des violences aux soignants dans le cadre de la prise en charge des patients et de leurs proches - Prévention de la violence entre soignants et/ou étudiants en formation - Ergonomie - Risques professionnels - Gestion des déchets	Au minimum d'une journée de participation et conformité de la réunion aux critères d'éligibilité de la FSM	Attestation de participation
2	Participation à des groupes d'échange et d'analyse entre pairs, permettant de travailler sur la santé personnelle du médecin	Participation à un minimum de 4 réunions Éligibilité de fait (fiche méthode HAS)	Attestation de participation
3	Auto-évaluation de son état de santé et de son suivi, notamment mental et de son rapport aux substances addictives consommées (au moins 1 fois par an)	Renseignement de 3 questionnaires sur la période de 6 ans Propositions de questionnaires et d'outils de suivi en annexe 1	Déclaratif
4	Avoir un médecin traitant	(Hors auto-déclaration et parent au 1er degré) et l'avoir consulté pendant la période de certification	Déclaratif
5	[Pour les salariés] Consulter la médecine du travail	L'avoir consulté pendant la période de certification	Attestation
6	Actions de prévention en santé personnelle	Minimum de 2 actions par an sur un cycle de certification (Liste indicative d'actions en annexe 2)	Attestation

7	Maintenir son calendrier vaccinal à jour	Sur la totalité du cycle de certification	Déclaratif
8	Pratiquer une activité physique/sportive régulière	Sur la totalité du cycle de certification	Photocopie de la licence
9	Action « hors liste »	Conforme à une fiche méthodologique HAS ou aux critères d'éligibilité de la FDM. Action évaluée et validée a priori ou a posteriori par le CNP (fiche d'évaluation en cours de validation)	Attestation de validation transmise par le CNP

ANNEXE BLOC 1

Annexe 1 Congrès francophones	Congrès annuel de la Société Francophone de Néphrologie Dialyse Transplantation (SFNDT) en octobre Forum annuel de la Société Francophone de Néphrologie Dialyse Transplantation (SFNDT) en avril Congrès annuel de la Société Francophone de Transplantation (SFT) en décembre Congrès annuel de la Société de Physiologie Congrès annuel de la Société de Néphrologie Pédiatrique (SNP) Journées de la Société Française d'HTA (SFHTA) Séminaires Universitaires de Néphrologie (SUN) Actualités de Necker Réunion annuelle de la société d'abord vasculaire (SFAV) Réunion annuelle du Club des Jeunes Néphrologues (CJN) Journées des Centres Nationaux de Référence des Maladies Rares Journées Nationales de la filière Orphan Kidney Disease (ORKID)
Annexe 1 Congrès européens et internationaux	Congrès européen de l'European Renal Association – European Dialysis and Transplant Association (ERA-EDTA) Réunion annuelle européenne Nephro Update de l'European Renal Association – European Dialysis and Transplant Association (ERA-EDTA) Congrès annuel de l'American Society of Nephrology (ASN) Congrès international de néphrologie de l'International Society of Nephrology (ISN) Congrès européen de European society of Organ Transplantation (ESOT) Congrès de l'International society of Peritoneal Dialysis (ISPD)
Annexe 2 Diplômes universitaires	Désordres électrolytiques Hypertension artérielle Techniques d'Epuración Extra-rénales (DUTER) Réanimation néphrologique Lithiase urinaire Education thérapeutique et soins infirmiers dans les maladies chroniques NéphroOncologie Formation à l'Éducation thérapeutique Microangiopathies thrombotiques et autres maladies immunologiques en Hémostase Simulation « situations critiques en NDT » Maladies rénales rares

	<u>E.santé et Transformation Digitale</u> <u>Revues Systématiques et Méta-Analyses en Santé</u> <u>Advanced Methods in Systematic Reviews and Meta-Analyses (AMSRMA)</u>
Annexe 2 Diplômes interuniversitaires	<u>Dialyse péritonéale</u> <u>Néphro-Gériatrie</u> <u>Néphrologie pédiatrique</u> <u>Hypertension artérielle et Facteurs de risque cardio-vasculaire</u> <u>Pathologie rénale</u> <u>Prise en charge des patients en Réanimation Néphrologique</u> <u>Rein et maladies systémiques</u> <u>Construction et Coordination des parcours de santé</u> <u>Formation à l'Éducation thérapeutique en e-learning</u> <u>Diabète et Greffes</u> <u>Maladies du métabolisme du calcium, du phosphate et du magnésium</u>
Annexe 2 Masters	<u>Fonctionnement rénal</u> <u>Relations hôte-greffon</u> <u>Méthodes en Recherche Clinique et Épidémiologique</u> <u>Master 2 Santé Publique. Méthodes en Recherche Clinique et Épidémiologique</u>
Annexe 3 Participation à des séances de bibliographie	Cf fiche méthodologique HAS https://www.has-sante.fr/icms/c_2806897/fr/reunion-de-revue-bibliographique-ou-journal-club?portal=p_3058934 Documents de traçabilité : • bilan annuel simple comprenant au minimum : le nombre de réunions et le nombre de participants, le nombre et la liste des articles analysés, le nombre et la liste des actions entreprises ; • compte rendu de chaque réunion avec liste de présence des participants ; • fiche de suivi d'action ; • attestation de présence à une activité de perfectionnement des connaissances ou des compétences ; • résultats d'évaluation ; questionnaire de satisfaction au minimum • nouvelle procédure de prise en charge.

ANNEXE BLOC 3

Annexe bloc 3 : DU/DIU pouvant relever du bloc 3 :

- DU Éthique, Soins, Santé et Société. Université de Paris-Saclay (<https://www.medecine.universite-paris-saclay.fr/formations/formation-continue/les-diplomes-duniversite-du-et-diu/du-ethique-et-pratiques-de-la-sante-et-des-soins>)
- DIU Éthique des pratiques du soin. Université de Montpellier (<https://du-diu-facmedecine.umontpellier.fr/diplome-ethique-des-pratiques-du-soin-41>)
- DU Éthique médicale et relation de soins. Université de Rennes (<https://formations.univ-rennes.fr/parcours/diplome-duniversite-ethique-medicale-et-relation-de-soin>)
- DU Éthique de la Santé. Université de Lille (<https://fmms.fr/formations/du-ethique-de-la-sante/>)
- DU Éthique en Santé. Espace de Réflexion Éthique Auvergne Rhône-Alpes, Université de Lyon (<https://ereara.com/formations/diu-ethique-en-sante/>)
- DU d'Éthique : Soins et santé dans une société pluraliste. Accompagner, discerner, décider. Institut Catholique de Paris, THEOLOGICUM, Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses (<https://www.icp.fr/formations/diplomes-universitaires/du-dethique-soin-et-sante-dans-une-societe-pluraliste-accompagner-discerner-decider>)
- DIU Éthique en Santé. Université de Toulouse (<https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/diu-ethique-en-sante>)
- DU Éthique appliquée à la santé. Université de Nantes (<https://sante.univ-nantes.fr/loffre-de-formation/formation-continue/du-ethique-appliquee-a-la-sante>)

ANNEXES BLOC 4

ANNEXE 1 : Questionnaires d'auto-évaluation de sa santé préconisés par le CNP de néphrologie :

- Auto-questionnaire « santé du professionnel » proposé par la HAS, décliné en 4 domaines : santé globale (à refaire tous les deux ans), vie professionnelle, vie extra-professionnelle, prise en compte de son état de santé dans son exercice
https://www.has-sante.fr/jcms/p_3485914/fr/auto-questionnaires-sante-du-professionnel-2023-10-31
- Karasek Job Content Questionnaire :
http://rsmv.fr/content/karasek-questionnaire-2_contenu-nus1402997546.pdf
- The Nordic Musculoskeletal Questionnaire : <https://www.irsst.qc.ca/media/documents/PubIRSST/RG1-270.pdf>
- Perceived stress Scale (PSS) :

https://www.eyrolles.com/Errata/9782212679052/Erratum_54-55.pdf

- Montgomery Asberg Depression Rating Scale (MADRS) :

<http://www.departement-information-medicale.com/wp-content/uploads/2010/09/ECHELLE-DE-DEPRESSION-MADRS.pdf>

- Questionnaire Leymann Inventory of Psychological Terror (LIPT) :

<https://www.eipas.org/images/lipt.pdf>

- Hospital Anxiety and Depression Scale (échelle HAS) :

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2014-11/outil__echelle_had.pdf

- Maslach Burnout Inventory (MBI test):

<https://www.urps-ml-paca.org/wp-content/uploads/2016/09/Test-dInventaire-de-Burnout-de-Maslach-MBI-1.pdf>

ANNEXE 2 : Liste indicative d'actions de prévention en santé :

o activités culturelles en tant qu'acteur

o participation à une activité caritative ou de coopération

o action en santé nutritionnelle

o prise de congé parental

o prise d'au moins 5 semaines de congés pendant l'année

o souscription à une assurance complémentaire (mutuelle)

o souscription à une assurance prévoyance (indemnités journalières)

o souscription à une assurance perte d'exploitation